



## DECLARATION

A l'instar de la communauté internationale, notre pays célèbre le 10 décembre, journée internationale des Droits de l'homme. Le thème retenu cette année est : « **20 ans de travail pour vos droits** » En effet, la tenue à Vienne de la conférence mondiale de 1993 sur les droits de l'homme constitue une étape importante pour la promotion et la protection des droits humains.

La Déclaration et le Programme d'action de Vienne ont permis le renforcement de grands principes à savoir: l'universalité des droits de l'homme et le devoir des Etats à défendre ces droits. Les droits de l'homme sont devenus essentiels pour la préservation mondiale de la paix, de la sécurité et du développement.

Il intervient dans de nombreux domaines notamment dans les situations de crises, apporte son appui aux défenseurs des droits humains dans leurs luttes quotidiennes contre les nombreuses violations des droits de l'homme. Malheureusement les défenseurs des droits de l'homme continuent de subir des menaces, de harcèlement, des attaques répétées, des intimidations et violences limitant ainsi leur capacité à jouer pleinement leur rôle et contribuer au renforcement de l'Etat de droit.

Cette commémoration intervient dans notre pays par un déficit de dialogue inclusif entre les différents acteurs politiques qui aurait pu conduire à un consensus permettant la tenue des élections libres, démocratiques et transparentes.

Par rapport aux violations des droits de l'homme que notre pays a connues ces deux dernières décennies, certaines il y a eu des avancées, mais des insuffisances persistent encore dans leur mise en œuvre notamment :

- le règlement du passif humanitaire qui passe nécessairement par la mise en place d'une commission indépendante dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs,
- la lutte effective contre les pratiques esclavagistes, malgré l'existence d'une loi criminalisant cette pratique odieuse,
- certains groupes continuent d'être marginalisés : les femmes, les enfants, les handicapés, les migrants etc.
- la situation des fonctionnaires et agents de l'Etat, victimes des événements de 1989,
- les problèmes rencontrés dans l'enrôlement des populations négro-mauritaniennes.

La commémoration du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, doit nous permettre de nous mobiliser pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et lutter contre l'impunité.

C'est pourquoi, le FONADH demande aux autorités mauritaniennes de :

- rompre le silence pour répondre positivement à l'intérêt grandissant porté par le peuple mauritanien au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales afin de favoriser une véritable réconciliation nationale,
- de prendre toutes les dispositions pour organiser un dialogue inclusif entre tous les acteurs afin de trouver des solutions aux multiples problèmes qui divisent notre peuple pluriel et multiculturel,
- prendre également des mesures protectrices à l'endroit des acteurs de la lutte contre l'impunité, notamment les défenseurs des droits de l'homme.

Fait à Nouakchott, 10 décembre 2013

## **Les signataires :**

### **Forum des Organisations Nationales des Droits Humains (FONADH)**

- **Association des Femmes Chefs de familles (AFCF),**
- **Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (AMDH),**
- **Association Mauritanienne pour la Promotion de la Langue et de la Culture SOONINKE (AMPLCS),**
- **Association pour la Promotion de la Langue Wolof en RIM**
- **Association pour la Renaissance du Pulaar en RIM (ARPRIM),**
- **Association pour le Renforcement de la Démocratie et de l'Education Citoyenne (ARDEC),**
- **Comité de Solidarité avec les Victimes des Violations des Droits Humains en Mauritanie(CSVVDHM),**
- **Groupes d'Etudes et de Recherches sur le Démocratie et le Développement Economique et Social (GERRDES),**
- **Ligue Africaine des Droits de l'Homme (Section Mauritanie),**
- **Ligue Mauritanienne des Droits de l'homme (LMDH),**
- **Regroupement des Victimes des Evénements de 1989- 1991 (REVE),**
- **Collectif des Veuves,**
- **Collectif des Rescapés Militaires**
- **SOS – Esclaves.**
- **Association d'Appui au Développement à la Base des Communautés,**
- **Association pour le Développement Intègre de l'Enfant.**